

N° 38/10.06 – MUNICIPALITE EN CORPS

PROGRAMME DE LEGISLATURE 2006 - 2011

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Pour la troisième législature consécutive, la Municipalité souhaite à nouveau présenter un programme de législature qui, pour elle, représente un engagement formel et public à l'égard du Conseil communal et de la population. Ce programme permet à la Municipalité de donner sa vision des politiques à mener sur cinq ans, de mesurer l'effort accompli et de disposer d'une base de "monitoring" de son action publique.

Ce plan de législature ne découle d'aucune base légale. Il n'est remis aux membres du Conseil communal que pour leur donner la vision de la Municipalité sur l'avenir de la commune, ne préjugant pas des décisions à venir, les circonstances pouvant amener des modifications importantes.

La Ville de Morges est indéniablement à l'origine d'un dynamisme économique, culturel et social. Au cours de cette législature, la Municipalité entend encore encourager cette tendance notamment en améliorant la qualité de vie à Morges et le bien-être de sa population.

Pour ce faire, elle souhaite présenter un programme réaliste tant sur le plan de la faisabilité politique que sur celui des contraintes financières.

Ce programme est marqué de trois ambitions principales qui s'articulent autour du développement durable :

- agir en faveur du service aux citoyens,
- agir sur le secteur des infrastructures et du patrimoine communal,
- agir sur les finances communales.

La Municipalité est acquise au principe de l'utilisation respectueuse des ressources à disposition, qu'il s'agisse de ressources humaines, économiques, sociales ou environnementales, pour mener une action efficace, efficiente et à long terme au service du plus grand nombre.

Nous avons intentionnellement évité de reformuler un plan des dépenses d'investissement bis qui aurait consisté à passer en revue, dans chaque service, l'ensemble des tâches à entreprendre, qu'elles soient de nature interne, à savoir tournées vers l'administration, ou externe, soit tournées vers le public.

Au contraire, la Municipalité a choisi clairement de formuler ses propositions non pas sous forme de catalogue mais en établissant des priorités. Elle en a dégagé neuf.

De plus, elle a décidé que ces priorités devaient s'inscrire dans une perspective citoyenne, c'est-à-dire tournées vers les besoins de notre population.

Pour lier ses objectifs, la Municipalité renforcera encore sa politique en matière d'information et de communication.

Cela précisé, le budget des dépenses d'investissements 2007 et des années suivantes ainsi que le plafond d'endettement devant être déposés prochainement, l'on retrouvera aussi bien les priorités que nous avons soulignées sous forme chiffrée, que les autres tâches que la commune doit réaliser durant ces prochaines années.

2 LES DOSSIERS PRIORITAIRES DE LA LEGISLATURE

2.1 Développement qualitatif de la ville et de ses aménagements publics

- Développement urbanistique harmonieux et maîtrisé (Gare et centre, Ouest morgien, entrée Est)
- Mise en œuvre de zones 30 et création de zones de rencontre
- Agenda 21 local
- Renforcement de l'offre de logements
- Création de nouvelles places de jeux

2.2 Promotion des transports publics et de la mobilité douce

- Améliorer l'offre des transports publics (horaires, lignes, sites propres, etc.)
- Favoriser le trafic non motorisé par des aménagements cyclistes et piétonniers
- Encourager les Pédibus
- Sensibiliser la population à l'offre disponible par de l'information active
- Soutenir et défendre le transfert modal (PALM, SDRM)

2.3 Développement de la politique de la jeunesse

- Augmenter la capacité d'accueil de jour des enfants
- Elargir les prestations périscolaires
- Améliorer le système des mamans de jour et régionaliser l'accueil de l'enfance
- Créer un poste d'éducateur de rue
- Soutenir les mesures d'insertion pour les jeunes adultes en difficulté

2.4 Renforcement de la politique sociale

- Redéployer la politique de logements sociaux
- Créer un bureau d'information et d'orientation sociale (BIOS) et soutien au réseau de bénévoles
- Développer un programme d'aide au désendettement personnel
- Soutenir des projets d'intégration des migrants
- Favoriser l'implantation d'appartements protégés à bas seuil
- Conduire une réflexion sur les appartements de secours

2.5 Consolidation et développement de la politique culturelle et sportive

- Encourager la formation culturelle des jeunes (ACTE-Atelier de création théâtrale pour les enfants, AMAC-Association morgienne d'activités culturelles, etc.)
- Soutenir la politique culturelle institutionnelle (Théâtre de Beausobre, Bibliothèque, Conservatoire, Théâtre des Trois P'tits Tours, etc.)
- Consolider les relations avec la vie associative locale
- Conduire la politique sportive selon des critères équitables
- Mener à terme l'implantation d'une piscine couverte
- Régionaliser le financement de la politique culturelle et sportive

2.6 Préservation et gestion du patrimoine et des infrastructures

- Encourager les programmes d'économie des énergies
- Rénover et transformer l'Hôtel de Ville
- Développer les infrastructures en lien avec le développement du territoire
- Assurer l'alimentation en eau par le remplacement de la conduite d'adduction

2.7 Maîtrise des finances publiques

- Stabiliser la dette par habitant en s'assurant un bon taux de financement des investissements
- Défendre les intérêts de Morges comme ville centre vis-à-vis des autres communes et du Canton

2.8 Promotion économique et développement touristique

- Participer à la redéfinition du rôle de la promotion économique régionale en lien avec le nouveau district
- Développer les conditions-cadres nécessaires à la création d'emplois et d'implantations d'entreprises
- Augmenter le potentiel d'accueil touristique et d'affaires
- Développer les synergies touristiques entre Morges et sa région

2.9 Augmentation de la performance des services publics

- Assurer la qualité des prestations et en informer la population (p.ex. eau, police, voirie, administration, etc.)
- Favoriser l'accès de la population à l'administration communale (guichets, cyberadministration, etc.)
- Offrir des conditions de travail attrayantes pour le personnel communal
- Poursuivre la promotion de l'égalité homme-femme (p.ex. temps partiel)

3 CONCLUSION

Les lignes directrices définies dans la présente communication démontrent la volonté de la Municipalité d'aller dans le sens d'une politique de proximité au bénéfice des Morgiennes et des Morgiens.

Le présent programme de législature est ambitieux. La Municipalité, avec le soutien de son administration, mettra tout en œuvre pour atteindre les buts fixés.

Elle ne pourra cependant le faire qu'en étroite collaboration avec le Conseil communal et la population morgienne.

Elle souhaite aussi développer avec la région les synergies nécessaires et utiles, seules garantes d'une bonne utilisation des deniers publics et d'un développement harmonieux.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 septembre 2006.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 4 octobre 2006.